

Variabilité interindividuelle dans l'usage de l'expertise sur le risque de récidive en contexte de détermination de la peine en France

Anta Niang

Chercheure Postdoctorale

École Nationale d'Administration Publique

Université du Québec à Trois-Rivières

13 février 2020

Contact : anta.niang@enap.ca

Université 
de Montréal



Ensemble des formes que prend l'introduction d'une rationalité technico-scientifique dans l'institution, le processus et la décision judiciaire (Dumoulin, 2000)

L'expertise en France

Ensemble des formes que prend l'introduction d'une rationalité technico-scientifique dans l'institution, le processus et la décision judiciaire (Dumoulin, 2000)

	Expertise psychologique	Expertise psychiatrique
Éléments de convergence au sein des missions	Lien entre la personnalité et le passage à l'acte	

L'expertise en France

Ensemble des formes que prend l'introduction d'une rationalité technico-scientifique dans l'institution, le processus et la décision judiciaire (Dumoulin, 2000)

	Expertise psychologique	Expertise psychiatrique
Éléments de convergence au sein des missions	Lien entre la personnalité et le passage à l'acte	
Éléments de divergence au sein des missions	∅	Abolition du discernement
	∅	Évaluation du risque de récidive

La prévention du risque de récidive comme objet de préoccupation majeure

- Intérêt grandissant pour le risque de récidive avec l'émergence de la Nouvelle Pénologie (Feeley & Simon, 1992)
 - Prévention de la récidive
- Création de nombreux outils d'évaluation du risque de récidive
- Contrôle et identification des individus qui présentent un risque élevé de récidive (Van Wingerden, Van Wilsem, & Moerings, 2014)
 - *Critique* : Risque de sanctions plus sévères pour les individus présentant un risque élevé de récidive

Principaux résultats

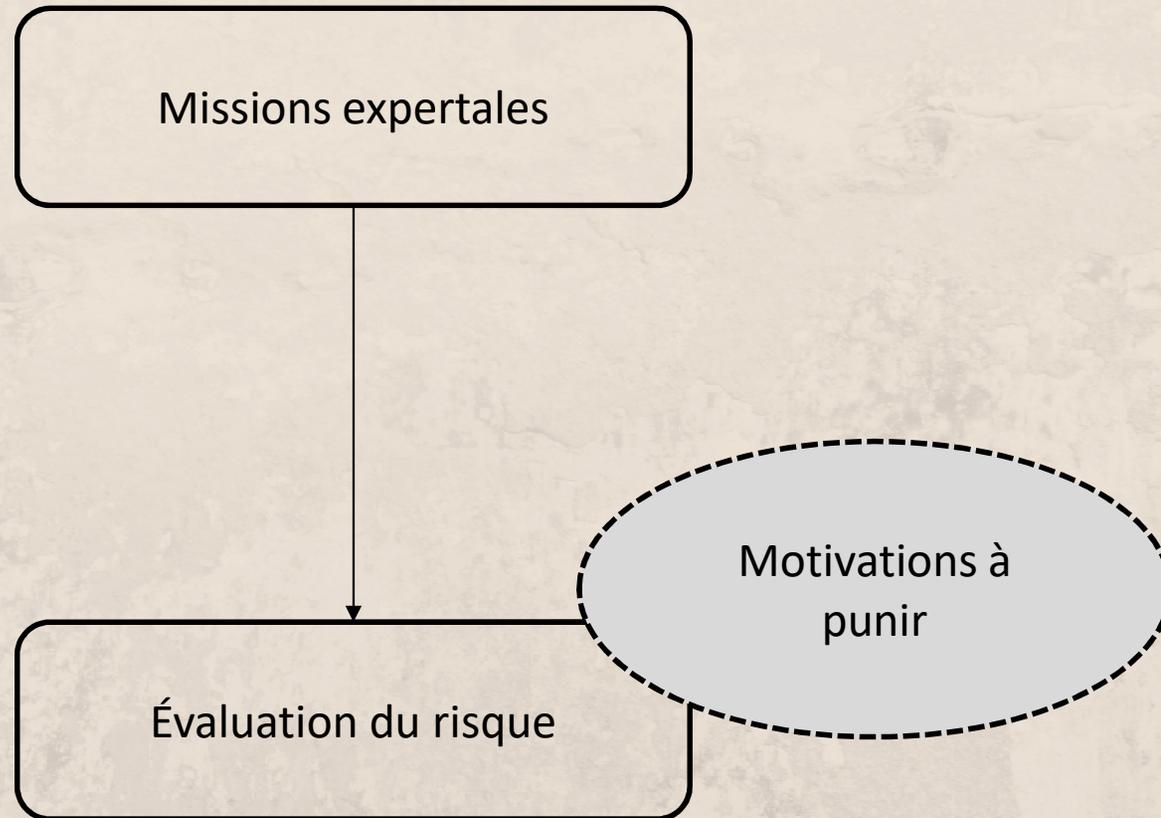
- Études réalisées dans le contexte de la peine capitale (États-Unis)
 - Augmentation de la perception de dangerosité future de l'auteur en condition de risque élevé
 - Effet plus fort lorsque l'expertise est clinique (*vs.* actuarielle) (Krauss & Lee, 2003; Krauss, Lieberman, & Oison, 2004; Krauss & Sales, 2001)
- Internement psychiatrique
 - Augmentation des décisions d'internement psychiatrique en cas de risque élevé (e.g. Krauss, McCabé, & Lieberman, 2012)
 - Plus fort lorsque risque modéré (*vs.* faible; e.g. Krauss & Sales, 2014)
- Rétention de sûreté
 - Augmentation des décisions de rétention de sûreté en cas de risque élevé (Carlsmith, Monohan, & Evans, 2007; Tostain & Lebreuilly, 2013)

Contexte des études

- Aucune étude sur l'influence de l'expertise psychologique ou psychiatrique sur le risque sur la durée de la peine d'emprisonnement
- Quid des variables interindividuelles pouvant modérer l'influence de l'expertise sur le risque sur les décisions judiciaires ?

Contexte des études

- Aucune étude sur l'influence de l'expertise psychologique ou psychiatrique sur le risque sur la durée de la peine d'emprisonnement
- Quid des variables interindividuelles pouvant modérer l'influence de l'expertise sur le risque sur les décisions judiciaires ?



Philosophies pénales

Philosophies pénales

Rétributivisme

- Kant
- Principe de proportionnalité de la peine
- 2 idées sous-jacentes : devoir de punir et répondre de son crime (responsabilité pénale)
- Nuance : niveau ordinal et niveau cardinal (Hirsch, Ashworth et Roberts, 1992)

Philosophies pénales

Rétributivisme

- Kant
- Principe de proportionnalité de la peine
- 2 idées sous-jacentes : devoir de punir et répondre de son crime (responsabilité pénale)
- Nuance : niveau ordinal et niveau cardinal (Hirsch, Ashworth et Roberts, 1992)

Utilitarisme

- Montesquieu (1748)
- Beccaria (1764) : Principes utilitaristes reposant sur la modération de la peine
- Bentham (1802) : 2 nuances
 - Compensation de la certitude de la peine par sa sévérité
 - Prise en compte des circonstances entourant le crime

Contexte des études

Finalités pénales / motivations à punir

Rétributivisme

Utilitarisme

Rétribution

Contexte des études

Finalités pénales / motivations à punir

Rétributivisme

Rétribution

Utilitarisme

Réhabilitation

Neutralisation

Dissuasion

Contexte des études

Finalités pénales / motivations à punir

Rétributivisme

Rétribution

Utilitarisme

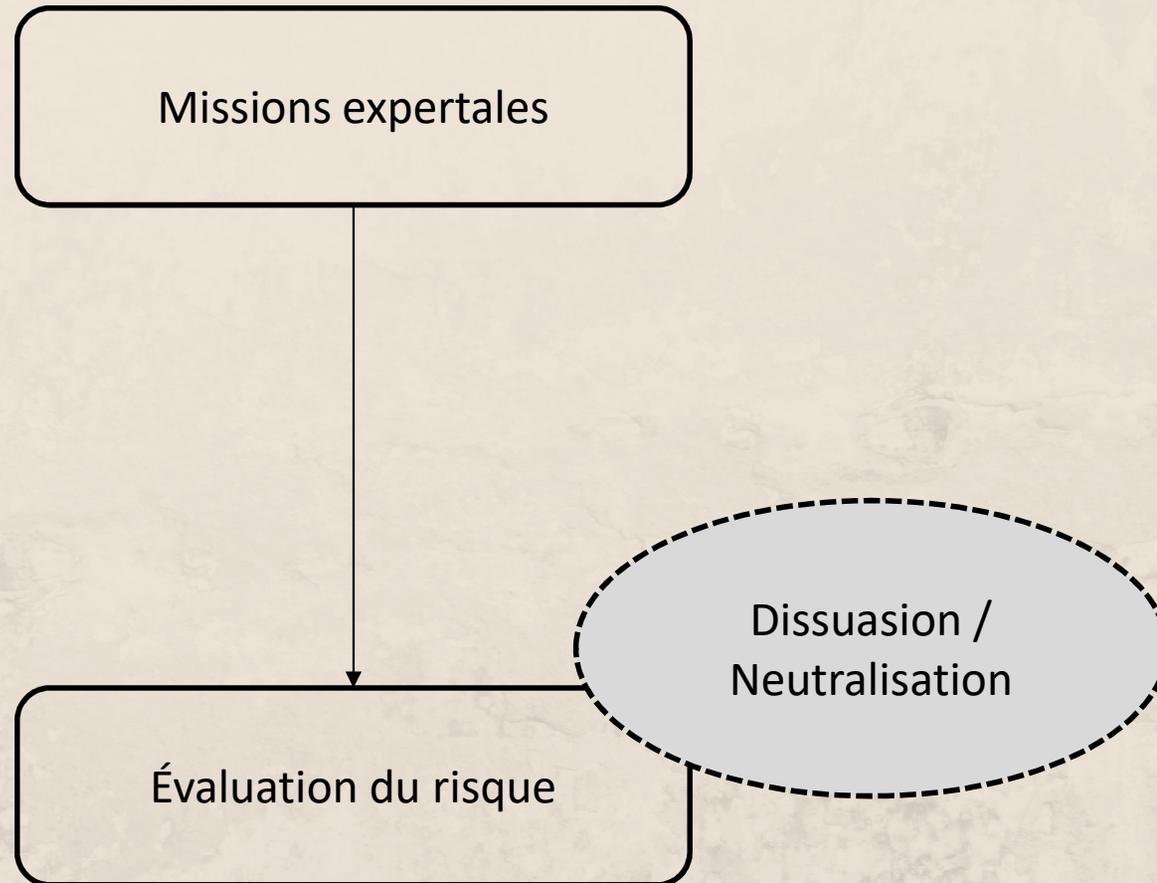
Réhabilitation

Neutralisation

Dissuasion

Rétributivisme limité

Contexte des études



Objectif

Examiner le rôle des finalités pénales dans l'usage de conclusions d'expertises psychologiques et psychiatriques centrées sur le risque de récidive lors de la détermination de la peine en France

Hypothèses

- Impact du niveau de risque de récidive sur la peine finale
- Modération de l'impact des conclusions d'expertises par le niveau d'adhésion des participants aux finalités pénales neutralisatrice et dissuasive

Dispositif méthodologique – Étude 1



FPG

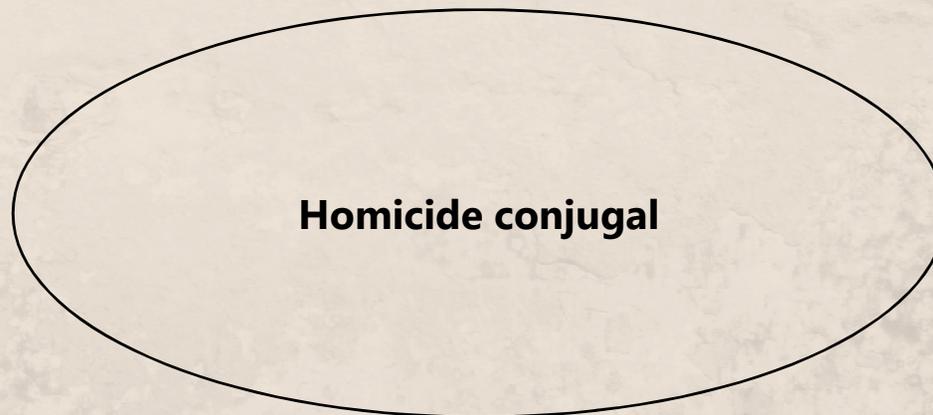
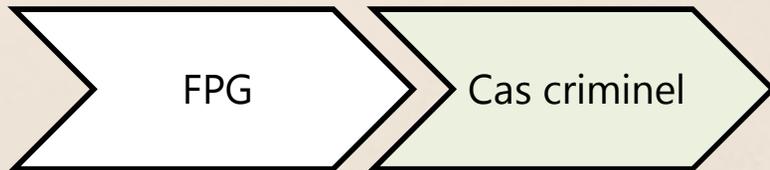
Finalité pénale neutralisatrice

« Selon moi, de manière générale, le but d'une sentence est de mettre l'auteur hors d'état de nuire afin de permettre aux citoyens d'être en sécurité. »

Finalité pénale dissuasive

« Selon moi, de manière générale, le but d'une sentence est de faire en sorte que l'auteur redoute la sanction. »

Dispositif méthodologique – Étude 1



Dispositif méthodologique – Étude 1



Peine initiale

« Quel sentence (ou peine) attribueriez-vous à l'auteur de ce crime ? »

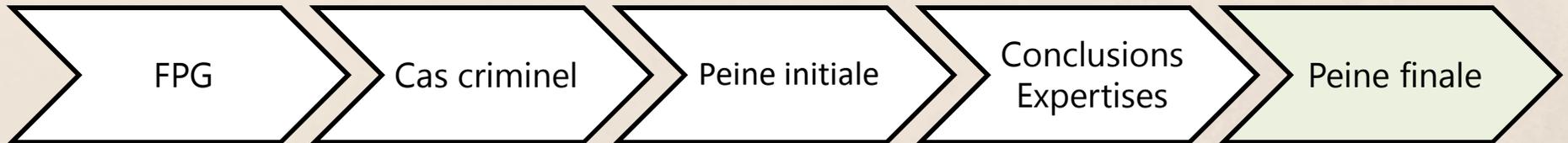
Dispositif méthodologique – Étude 1



Risque faible de récidive

« ...Mr Durand, malgré l'impulsivité de son geste, n'éprouve pas de difficultés à contrôler ses émotions. Selon les experts, Mr Durand présente un faible risque de récidive. »

Dispositif méthodologique – Étude 1



Peine finale

« Quel sentence (ou peine) attribueriez-vous à l'auteur de ce crime ? »

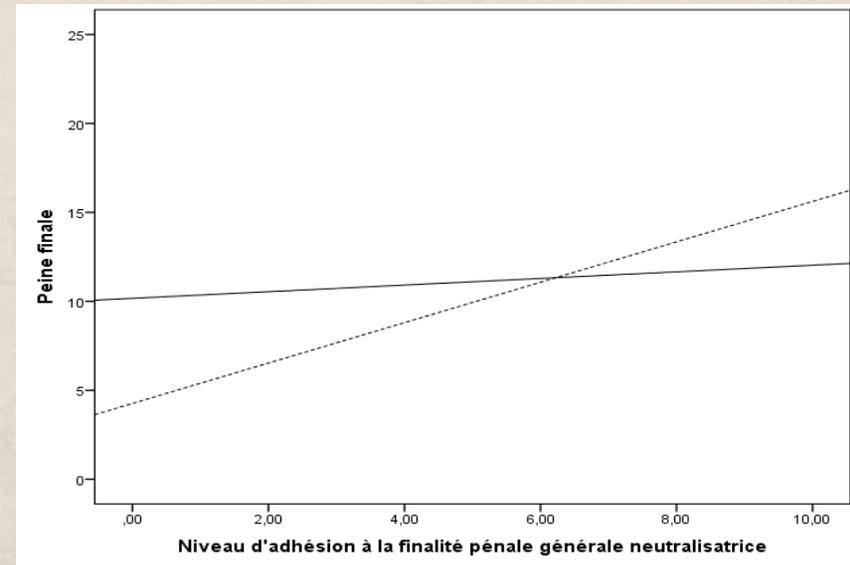
Résultats – Étude 1

- Pas d'effet principal du risque de récidive sur la peine finale
- Pas d'interaction entre les conclusions d'expertises (risque faible vs. risque élevé) et le niveau d'adhésion à la finalité pénale dissuasive
- En revanche, interaction entre les conclusions d'expertises (risque faible vs. risque élevé de récidive) et le niveau d'adhésion à la **finalité pénale neutralisatrice**

Résultats – Étude 1

- Pas d'effet principal du risque de récidive sur la peine finale
- Pas d'interaction entre les conclusions d'expertises (risque faible vs. risque élevé) et le niveau d'adhésion à la finalité pénale dissuasive
- En revanche, interaction entre les conclusions d'expertises (risque faible vs. risque élevé de récidive) et le niveau d'adhésion à la **finalité pénale neutralisatrice**

Les participants qui associent fortement à la peine une finalité neutralisatrice se montrent plus sévères envers l'auteur lorsque les expertises concluent à un risque élevé de récidive.

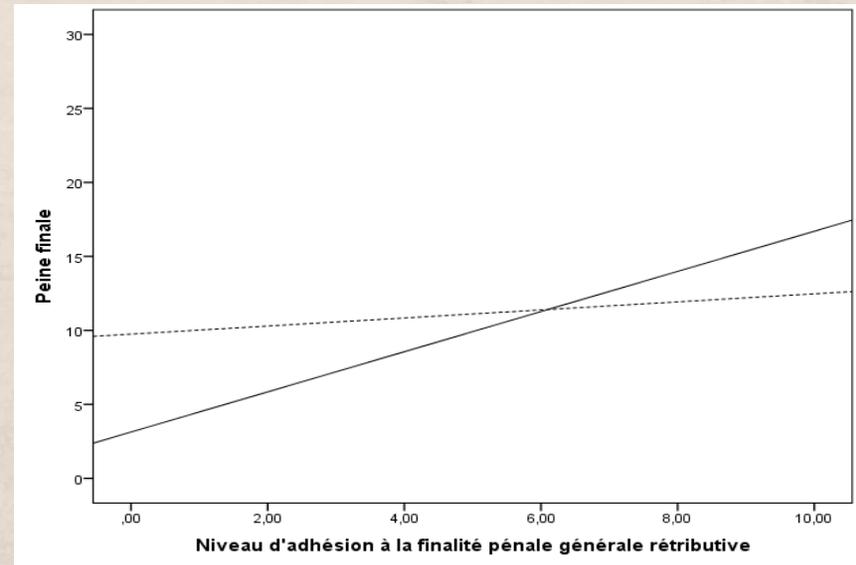


Sévérité de la peine en fonction du niveau d'adhésion à la FP neutralisatrice

Résultats – Étude 1

- Pas d'effet principal du risque de récidive sur la peine finale
- Pas d'interaction entre les conclusions d'expertises (risque faible vs. risque élevé) et le niveau d'adhésion à la finalité pénale dissuasive
- En revanche, interaction entre les conclusions d'expertises (risque faible vs. risque élevé de récidive) et le niveau d'adhésion à la **finalité pénale rétributive**

Les participants qui associent fortement à la peine une finalité rétributive se montrent plus sévères envers l'auteur lorsque les expertises concluent à un risque élevé de récidive.



Sévérité de la peine en fonction du niveau d'adhésion à la FP rétributive

Discussion – Étude 1

- Pas d'effet principal des conclusions d'expertises centrées sur le risque de récidive sur la peine finale
 - Contradictoire avec les travaux ayant montré qu'un risque élevé conduisait à des jugements judiciaires plus sévères (e.g. Carlsmith et al., 2007; Krauss et al., 2012; Krauss & Lee, 2003)
 - Mais...davantage centrés sur des décisions liées à la notion de « dangerosité »

- Certains participants sont néanmoins sensibles à cette information expertale
 - Ceux qui adhèrent à la neutralisation
 - Plus étonnant, ceux qui adhèrent à la rétribution : lien rétributivisme limité ?

- Nécessité de prendre en compte la variabilité interindividuelle dans les jugements judiciaires

- Cas fictif
- Prise de décision individuelle
- Type de crime : Homicide conjugal
 - Quid de la perception initiale de risque de récidive suggérée par le cas criminel ?

Objectif général

Examiner le rôle des finalités pénales et des antécédents judiciaires dans l'usage de conclusions d'expertises psychologiques et psychiatriques centrées sur le risque de récidive lors de la détermination de la peine en France

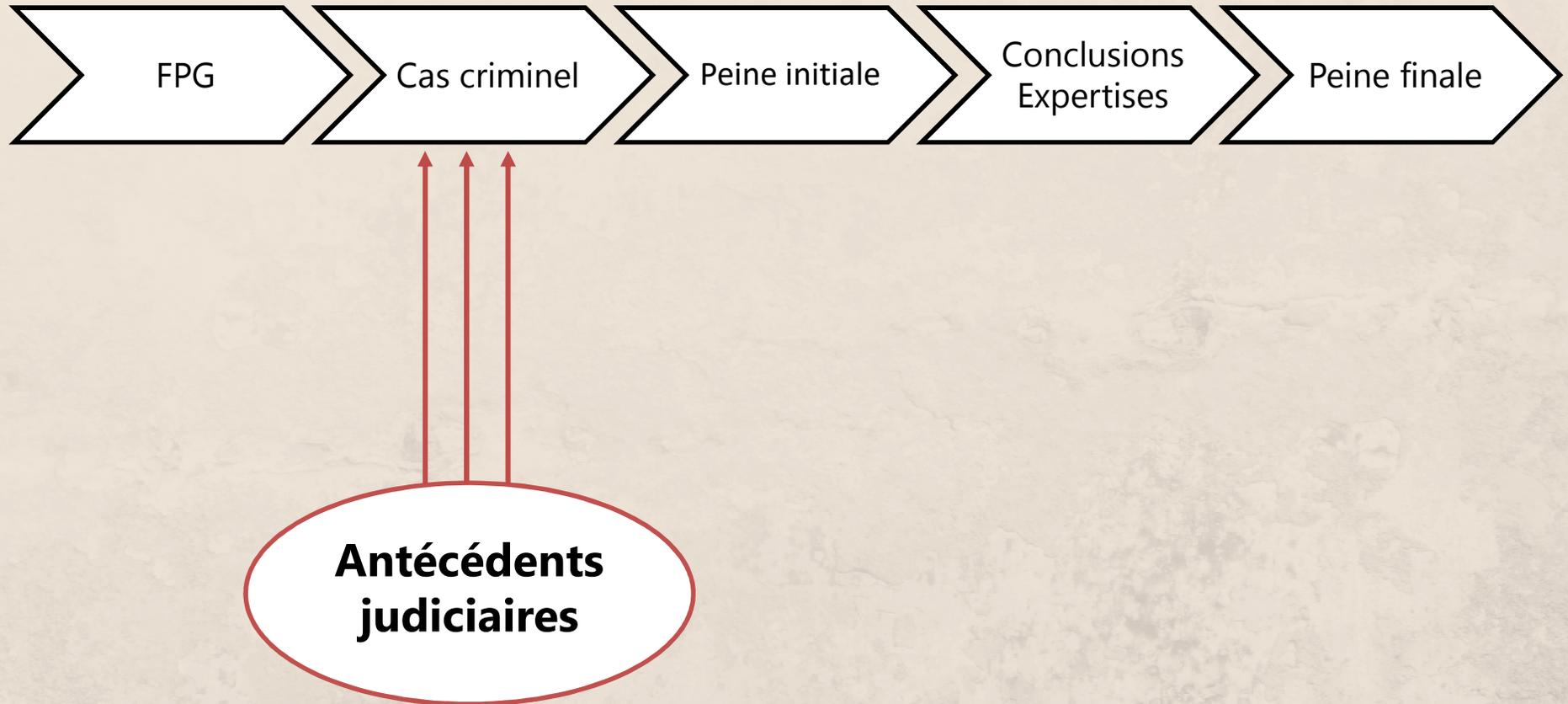
Hypothèse générale

Impact des antécédents judiciaires sur la peine initiale médiatisé par la perception de risque de récidive

Modération de l'impact des conclusions expertales par les antécédents judiciaires

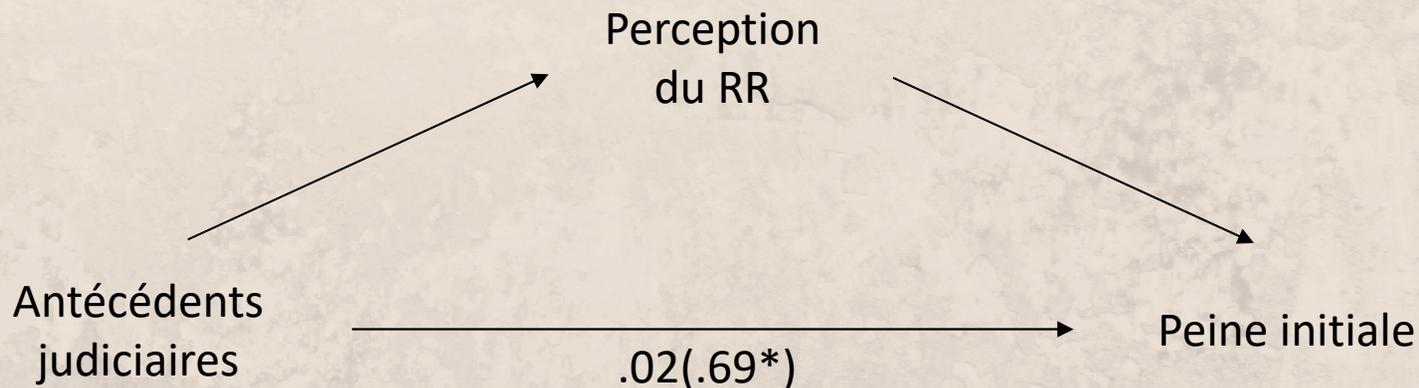
Modération de l'impact des conclusions d'expertises par le niveau d'adhésion des participants aux finalités pénales neutralisatrice et dissuasive

Dispositif méthodologique – Étude 2



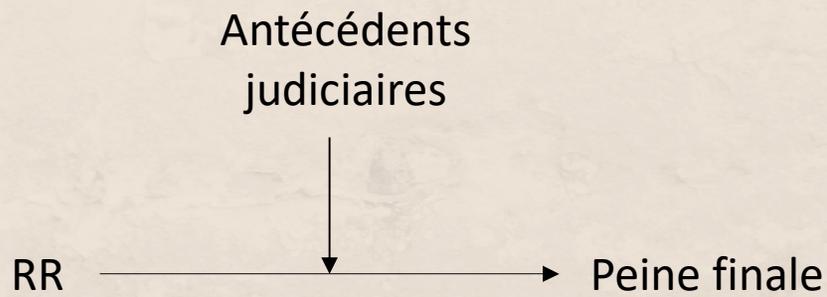
Résultats – Étude 2

- Contrairement aux résultats de la première étude, la prise en compte des conclusions d'expertises ne dépend plus du niveau d'adhésion aux finalités pénales.
 - Suggère de s'interroger sur le poids de l'information relative aux antécédents judiciaires
- Rôle médiateur des antécédents judiciaires



Résultats – Étude 2

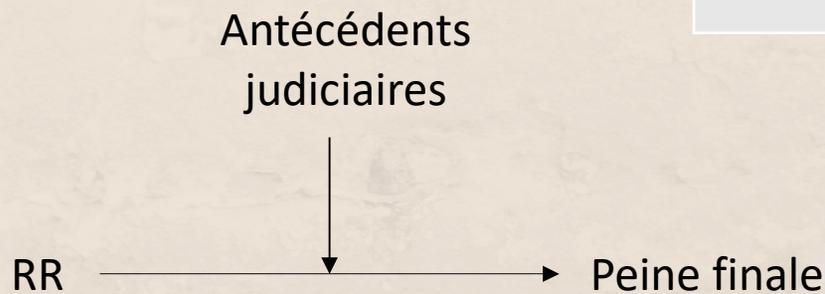
Modération de l'impact des conclusions expertales par les antécédents judiciaires



Résultats – Étude 2

Modération de l'impact des conclusions expertales par les antécédents judiciaires

	Absence d'AJ	Présence d'AJ
RR faible	↘	↘
RR élevé	↗	=

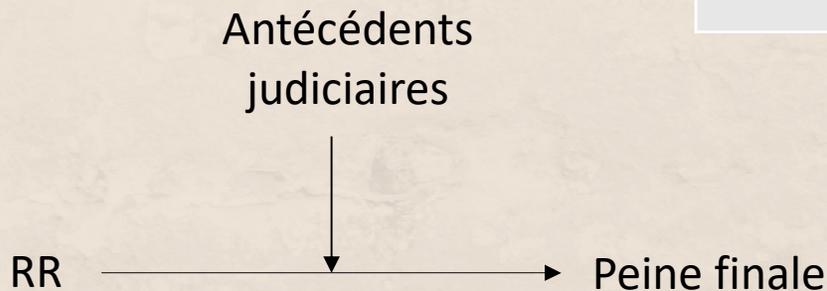


- Information expertale congruente = effet additif sur la peine ou pas de changement

Résultats – Étude 2

Modération de l'impact des conclusions expertales par les antécédents judiciaires

	Absence d'AJ	Présence d'AJ
RR faible	↘	↘
RR élevé	↗	=



- Information expertale incongruente = prise en compte des conclusions d'expertises indépendamment de l'information sur les antécédents judiciaires

Discussion – Étude 2

- Impact des antécédents judiciaires sur la peine initiale
 - Éclairage supplémentaire par rapport aux travaux antérieurs (e.g Krauss & Scurich, 2014)
 - antécédents = indicateurs sur le risque de récidive
- Poids de l'expertise même après introduction d'une information indirectement liée au risque de récidive (antécédents judiciaires)
 - Mais...effet plus fort en l'absence d'antécédents judiciaires
 - Suggère qu'une information inférant un risque élevé de récidive (présence d'antécédents judiciaires) => moins d'influence de l'expertise
- Pas de modération de l'impact de l'expertise par les finalités pénales

Conclusion générale

- Nuancer l'impact des conclusions expertales relatives au risque de récidive
- Nécessité de prendre en compte la variabilité interindividuelle dans la prise de décision : les finalités pénales
- Complexité de la prise de décision
 - Interroger davantage l'articulation entre les conclusions d'expertises et les finalités pénales
 - En France, généralisation de la motivation des peines au niveau correctionnel et criminel prononcée par le Conseil Constitutionnel (2017)

Variabilité interindividuelle dans l'usage de l'expertise sur le risque de récidive en contexte de détermination de la peine en France

Anta Niang

Chercheure Postdoctorale

École Nationale d'Administration Publique

Université du Québec à Trois-Rivières

13 février 2020

Contact : anta.niang@enap.ca

